

Communiqué du 16 janvier 2018

La FNAPAEF soutient la grève du 30 janvier engagée par les personnels des EHPAD

La canicule de 2003 avait mis en évidence l'insuffisance grave d'accompagnement des personnes âgées. Les mesures adéquates allaient être prises affirmaient tous les personnels politiques affichant leur compassion. Depuis cette date, avec les professionnels, nous dénonçons l'insuffisance des moyens que d'ailleurs personne ne conteste, encore moins la mission parlementaire IBORRA, qui l'a relevée dans ses conclusions.

De promesses en renoncements, les gouvernements successifs ont reporté la question, les personnes âgées « inactives » ne représentant pour eux qu'une charge insupportable par la solidarité nationale.

Il a fallu attendre décembre 2015 pour qu'enfin la loi d'adaptation de la société au vieillissement amorce un début d'intérêt et prenne quelques mesures toutefois très limitées par un financement très insuffisant. Mais cette loi n'a rien apporté aux EHPAD bien au contraire.

Une nouvelle réforme de la tarification, unanimement contestée va se traduire par des suppressions massives de postes et une prise en charge des résidents qui sera encore plus dégradée. La maltraitance institutionnelle devient la règle.

Le président de la République refuse d'entendre l'appel au secours des personnels et des usagers. Les usagers sont écrasés par les tarifs alors que le service d'accompagnement des personnes est très insatisfaisant. Il ne s'agit pas que d'un problème de management. Le personnel est épuisé, familles et résidents le constatent tous les jours.

Face à une situation qui ne cesse de se détériorer, tant pour les personnes âgées prises en charge que pour le personnel de ces établissements dont les conditions de travail se sont considérablement dégradées, résidents, familles et amis des personnes âgées soutenons l'action engagée par les personnels et se joindrons aux manifestations.

Le président de la République et le gouvernement doivent répondre à cet appel et prendre les mesures suivantes

-  *Application d'un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par la Plan Solidarité Grand Age*
-  *Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application ;*
-  *Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés, qui doivent être intégrés lors de créations de postes chaque fois que c'est possible*
-  *Amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et de carrières, dans le cadre du Statut et des conventions collectives nationales*

Les tarifs insupportables pour les résidents et leurs familles doivent aussi être corrigés.

Partout où ce sera possible nous nous joindrons aux actions et nous avons demandé à nos associations locales de se rapprocher des organisateurs syndicaux

Joseph Krummenacker, Président - Claudette Brialix, Vice-présidente -

[Messagerie : fnapaef@gmail.com . Site : <https://www.fnapaef.com>]